



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 3109

Texte de la question

M. Robert Cazalet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par Electricite de France et Gaz de France. Depuis quelques annees, EDF et GDF ont entrepris de developper des activites de diversification venant ainsi concurrencer les entreprises privees liees notamment a l'activite du batiment. L'image de ces etablissements est systematiquement utilisee dans le cadre d'une politique commerciale offensive. Une telle concurrence apparait deloyale eu egard au statut de ces entreprises nationales. Cette diversification risque de mettre en peril de nombreuses entreprises qui repondent aujourd'hui a des besoins locaux et de compromettre les creations d'emplois qui devraient accompagner les mesures de relance du secteur du batiment. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour limiter les effets nefastes au tissu PME de ces politiques de diversification.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete attiree par de nombreux parlementaires, elus locaux et responsables d'organisations professionnelles sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. Bien que cette politique soit encadree par les contrats de plan de ces etablissements, elle serait toutefois jugee contraire a la loi de nationalisation du 8 avril 1946 en vertu du principe de specialite, instauratrice de distorsions de concurrence, et menacante pour le developpement local d'activites industrielles independantes. Afin de mieux apprecier la nature, l'importance et l'impact de ces diversifications, et d'engager les reformes de leur controle par la puissance publique qui apparaitront necessaires, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a confie une mission sur ce sujet a l'inspection generale de l'industrie et du commerce, qui devra lui faire un rapport pour le 15 octobre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Cazalet Robert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3109

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1791

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2463